



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Philippe BAUDOUIN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1 Marque (Raison sociale du constructeur): RENAULT
0.2 Type: MDA2C
Variante: UGZ42M
Version: NMHL5664484NAUBNNOL
0.2.1 Nom commercial: D

0.2.2 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur (énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):

0.4 Catégorie de véhicule: N2
0.5 Raison sociale et adresse du constructeur: RENAULT TRUCKS SAS
99, route de Lyon
69802 Saint-Priest - France
0.5.1 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s): avant gauche

0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires: Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant

0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant):

0.10. Numéro d'identification du véhicule: VF640J564JB008539
est conforme à tous égards au type décrit dans e2*2007/46*0135*20
la réception: 2017-06-21
- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2017-11-20

Emissions environnementales		87dB(A) à un régime de 1650tr/min
Niveau sonore:		78.7
Niveau de l'arrêt		Euro VI-C
Niveau des émissions d'échappement:		
Missions d'échappement:		
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		595/2009*2016/1718C
1. Procédure d'essai:	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	
Type I ou ESC (1)		
Capacité de la fumée (ELR): (m³)		Not applicable
2. Procédure d'essai:		
Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou VHSC (EURO VI) (1)		
CO (mg/kWh):	60	
THC (mg/kWh):	8	
NMHC (mg/kWh):	-	
NOx (mg/kWh):	194	
THC + NOx (mg/kWh):	-	
NH3 (ppm):	1.9	
Particules (masse) (mg/kWh):	4.7	
Particules (nombre) (#/kWh):	2.98+11	
CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---		
1.1. Procédure d'essai:		
ETC (le cas échéant)		
2. Procédure d'essai:		
WHC (EURO VI)		
CO (mg/kWh):	87	
NOx (mg/kWh):	186	
NMHC (mg/kWh):	-	
THC (mg/kWh):	12	
CH4 (mg/kWh):	-	
NH3 (ppm):	1.0	
Particules (masse) (mg/kWh):	4.6	
Particules (nombre) (#/kWh):	2.55E+11	
Numées, valeur corrigée du coefficient d'absorption: (m³)	0.53-595/2009*2016/1718C	
Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses:	Non	
Remarques:		
Réduction du couple:	---	
Charge maximale admissible:	TR25C	
	(2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)	